

COMMUNIQUÉ

Modalités de réouverture du Multi Accueil

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le Gouvernement a fixé au 11 mai, le début d'un déconfinement prudent, lié à l'évolution de l'épidémie.

Ainsi, la réouverture progressive des crèches est envisagée à cette date, dans le strict respect des règles sanitaires. La priorité municipale est d'assurer la sécurité de vos enfants et des agents de la structure en proposant un accueil de qualité

Mais, contrairement aux écoles, les crèches ne disposent pas à ce jour de directives nationales claires et précises formalisées dans un protocole de circonstance.

Dans ce contexte, les équipes du CCAS se sont mobilisées et adaptées pour accueillir, depuis le 20 mars les enfants des soignants et, aujourd'hui pour anticiper la réouverture à un public élargi, dans les meilleures conditions de sécurité et de qualité possibles.

Ainsi, en l'absence de consignes gouvernementales et de réponses aux questions récemment posées à la Protection Maternelle et Infantile et à la Caisse d'Allocations Familiales, nous ne disposons à ce jour que de recommandations de fonctionnement transmises par le médecin référent de la structure.

D'autre part, la configuration des locaux ne permet d'accueillir qu'un seul groupe de 10 tout petits au maximum.

Enfin, certains agents sont dépendants de la réouverture des écoles de leur commune de résidence et se trouvent empêchés de venir travailler pour garder leurs propres enfants.

C'est pourquoi, en raison de toutes ces circonstances indépendantes de notre volonté, la réouverture du multi accueil ne pourra se faire que progressivement à partir de la semaine du 11 mai et dans les conditions suivantes :

- **Règles de priorité et d'accueil**
 - Les critères de priorité étant définis par le Gouvernement sur le site du service public : « *L'accueil des enfants des familles monoparentales, des soignants, des professeurs et des parents dans l'impossibilité d'être en télétravail sera privilégié* », nous vous demanderons de bien vouloir présenter un justificatif de votre employeur précisant votre situation
 - Les agents prendront contact avec vous pour préciser les modalités de l'accueil de votre enfant

- Un seul parent, muni d'un masque, sera autorisé à déposer ou à venir chercher son enfant
- Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition
- L'accès à l'intérieur de l'établissement sera interdit, un agent viendra prendre en charge votre enfant
- Aucun médicament (antipyrétique) ne devra avoir été donné à l'enfant le matin pour ne pas masquer d'éventuels symptômes
- A l'arrivée, une prise de température frontale sera effectuée et au-delà de 37°8, l'enfant ne sera pas accueilli. De même à l'apparition de tout symptôme dans le courant de la journée, vous vous engagez à venir chercher votre enfant au plus vite
- Aucun jeu ou jouet personnel ne devra être introduit dans les locaux
- Il vous est demandé de prévoir un doudou et une tétine qui resteront au multi-accueil et qui seront désinfectés quotidiennement
- Tous les jeux et jouets seront désinfectés après chaque usage individuel
- Les espaces intérieurs et extérieurs ont été repensés pour privilégier au maximum les activités extérieures
- Un protocole d'accueil collectif et des règles sanitaires, vous sera remis. Après en avoir pris connaissance, vous devrez le signer pour en accepter les termes.

- ***Fonctionnement pour le mois de mai***

- Pour la semaine du 11 mai, l'équipe étant en sous-effectif, le nombre d'enfants accueillis sera réduit

- Dès le 18 mai, et en fonction du nombre d'agents présents, l'accueil des enfants sera élargi conformément aux directives. Il sera adapté quotidiennement selon l'évolution sanitaire du territoire

- Les horaires d'ouverture de la structure seront modifiés dans un premier temps de 8h30 à 17h30 et seront susceptibles d'évoluer

- Durant la semaine du 11 mai, vous devrez fournir les repas. L'organisation pour les semaines suivantes vous sera précisée dans les meilleurs délais

Madame, Monsieur, soyez assurés qu'en cette période inédite, la Municipalité et les agents mettent tout en œuvre pour garantir la continuité du service public et la sécurité sanitaire de tous, même si le risque « zéro » n'existe pas dans une structure d'accueil collectif, dédiée notamment à la petite enfance.

Comptant sur votre compréhension dans cette crise sanitaire sans précédent, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération distinguée.

P/O La Présidente du CCAS

Nathalie JOLY

Vice-Présidente du CCAS

Adjointe au Maire déléguée aux solidarités

Mairie de Lanton